

IRLANDE

Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Direction Générale
Droits humains et État de droit

Fiche pays

Dernière mise à jour
11 juin 2026

Version anglaise :

Country factsheet of Ireland

Ces résumés sont réalisés sous la seule responsabilité du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne et ne lient en aucune manière le Comité des Ministres.

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu du texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez-vous adresser au Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex ou dgi-execution@coe.int).

Conception de la couverture et mise en page :
Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne
des droits de l'homme, Conseil de l'Europe

Photos : Conseil de l'Europe.
© Conseil de l'Europe, juin 2026

Table des matières

I. PRINCIPAUX PROGRÈS ACCOMPLIS	4
Droit à la liberté et à la sécurité	5
Fonctionnement de la justice	5
Vie privée et familiale	5
Protection contre les discriminations	6
II. PRINCIPALES QUESTIONS PENDANTES DEVANT LE COMITE DES MINISTRES	7
Protection contre les mauvais traitements - situations spécifiques	8
Durée des procédures judiciaires	8



I. Principaux progrès accomplis

Ce chapitre présente de brefs résumés d'une sélection des principales réformes et progrès rapportés dans les résolutions finales depuis la modification du système de la Convention en 1998 par le Protocole n° 11, en mettant clairement l'accent sur les réformes récentes, tout en faisant également référence à des développements antérieurs importants.

Compte tenu du nombre important d'affaires clôturées, la sélection se concentre sur celles qui ont conduit à des modifications de la législation, à des réglementations gouvernementales, à l'adoption de nouvelles politiques ou à des orientations générales de la part des juridictions supérieures. En règle générale, l'aperçu ne fournit pas d'informations sur les mesures offrant une réparation individuelle aux requérants.

Les réformes sont en principe présentées dans l'ordre correspondant aux thèmes utilisés dans la base de données spécialisée [HUDOC-EXEC](#) du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

De nombreuses réformes traitent de questions qui semblent constituer des défis permanents dans les États membres. Les effets des réformes adoptées à un moment donné peuvent donc devoir être suivis et éventuellement réexaminés à mesure que les circonstances évoluent.

Les définitions des termes utilisés dans le cadre de la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne sont disponibles dans le [glossaire](#) dédié.

➡ Droit à la liberté et à la sécurité

Une nouvelle Loi sur la santé mentale a été promulguée en juillet 2001 afin d'accorder le droit à un examen indépendant et automatique de la détention psychiatrique.

Un cadre légal permettant à la Haute Cour de traiter des affaires concernant les jeunes délinquants ayant besoin de soins spécifiques a été créé en 2011 et une unité de prise en charge spéciale a été mise en place afin de fournir un service à domicile aux enfants et aux jeunes personnes nécessitant une intervention ciblée spécialisée. Une personne illégalement privée de sa liberté à l'issue d'un acte judiciaire peut intenter une action en indemnisation, à la suite des amendements de la Loi sur la Convention européenne des droits de l'homme de 2003, telle que modifiée en 2014.

Croke (33267/96)

Résolution finale
CM/ResDH(2003)8

D.G. (39474/98)

Résolution finale
CM/ResDH(2014)234

➡ Fonctionnement de la justice

➤ Équité des procédures et accès à un tribunal

Parallèlement au régime existant d'assistance judiciaire en matière pénale (*Criminal Legal Aid Scheme*), un régime d'assistance juridique et de consultation en matière civile (*Scheme of Civil Legal Aid and Advice*) a été introduit en 1979 et un conseil indépendant, le Conseil d'assistance judiciaire (*Legal Aid Board*), a été nommé pour le gérer. Le projet de Loi sur les tribunaux (*Courts Bill*) de 1980 a étendu la compétence civile des tribunaux de district et des cours itinérantes (*Circuit Courts*) en matière de droit de la famille, assurant ainsi un accès moins onéreux, plus rapide et plus facile aux tribunaux en matière de divorce.

La nouvelle jurisprudence sur les règles d'admission, en tant qu'élément de preuve, a précisé qu'une déposition obtenue en réaction d'une exigence légale n'est pas recevable si elle n'a pas été faite de plein gré.

➤ Durée excessive des procédures

Entre 2002 et 2010, plusieurs mesures de réforme ont été prises pour réduire la durée des procédures, notamment l'amélioration du système de gestion des affaires, la nomination de juges supplémentaires, la modification du règlement intérieur des tribunaux et l'engagement accru dans de processus de règlement alternatif des différends.

Airey (6289/73)

Résolution finale
CM/ResDH(81)8

Quinn et Heany et

McGuinness (36887/97
et 34720/97)

Résolution finale
CM/ResDH(2009)129

Doran (50389/99+)

Résolution finale
CM/ResDH(2011)224

➡ Vie privée et familiale

➤ Droits parentaux

La Loi sur l'adoption de 1998 prévoit le droit légal des pères naturels d'être consultés sur les questions d'adoption de leurs enfants.

➤ Avortement légal

Keegan (16969/90)

Résolution finale
CM/ResDH(99)123

Selon un amendement constitutionnel adopté en 1992 et la législation qui en découle, il est désormais autorisé/permis de donner des informations demandées par une femme souhaitant disposer des services fournis à l'étranger d'interruption volontaire de grossesse. Un cadre légal définissant si un individu peut bénéficier de l'avortement légal conformément à la Constitution, établissant des critères et les mesures à prendre pour l'évaluation des risques de la grossesse pour la vie de la mère a été fourni dans la Loi de 2013 sur la protection de la vie pendant la grossesse, qui est entrée en vigueur en janvier 2014. Elle prévoit une procédure de contrôle (y compris pour les demandes urgentes) devant un comité de médecins.

Open Door (14234/88)
Résolution finale
CM/ResDH(96)368

A., B. et C. (25579/05)
Résolution finale
CM/ResDH(2014)273

► Protection contre les discriminations

➤ Fondées sur l'orientation sexuelle

Suite à la modification de la législation pénale concernant les actes homosexuels, les actes sexuels commis, de leur plein gré, par des hommes ayant plus de 17 ans et capables d'y consentir ne constituent plus des délits.

Norris (10581/83)
Résolution finale
CM/ResDH(93)62

➤ En matière de droits de succession

La Loi de 1987 sur la condition des enfants a assuré l'égalité des droits de tous les enfants, qu'ils soient légitimes ou nés hors mariage, en ce qui concerne la garde, l'entretien et les droits de propriété.

Johnston et autres
(9697/82)
Résolution finale
CM/ResDH(88)11



II. Principales questions pendantes devant le Comité des Ministres

Ce chapitre présente les principales questions en suspens dans les affaires/groupes d'affaires actuellement sous la surveillance du Comité des Ministres. La procédure de surveillance applicable est indiquée pour chaque affaire/groupe d'affaires.

Des informations détaillées sur l'état d'exécution de ces affaires ainsi que sur le processus de surveillance par le Comité des Ministres sont disponibles dans la base de données spécialisée [HUDOC-EXEC](#) et sur le [site](#) du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Les définitions des termes utilisés dans le contexte de la supervision de l'exécution des arrêts de la Cour européenne sont disponibles dans le [glossaire](#) dédié.

Principales questions pendantes

► Protection contre les mauvais traitements - situations spécifiques

State's failure to protect children from the consequences of sexual abuse committed by teachers in a National School owned and managed by the Catholic Church; absence of a mechanism of effective State control against the risks of such abuse; lack of effective remedy to complain about the State's failure to protect against sexual abuse.

O'Keeffe (35810/09)

Arrêt définitif le 28/01/2014

Surveillance standard

État d'exécution

► Durée des procédures judiciaires

Excessive length of criminal and civil proceedings and lack of effective remedies.

Groupe McFarlane

(31333/06+)

Arrêt définitif le 10/09/2010

Surveillance soutenue

État d'exécution



FRA

www.coe.int



Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Comité des Ministres est l'instance de décision du Conseil de l'Europe, composée des ministres des Affaires étrangères des 46 États membres. Il constitue un forum où s'expriment les approches nationales des problèmes et défis européens, afin d'y répondre collectivement. Le Comité des Ministres participe à la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme à travers la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.